



## La province Sud vous informe

# AVIS DE CONSULTATION

### **Etudes de définition d'un projet d'hydraulique agricole portant sur la création d'un réseau d'eau brute sur la commune de Boulouparis en province Sud**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique agricole provinciale (PPAP), la province Sud lance une consultation pour les éléments de mission d'étude suivants, portant sur le projet de création d'un réseau d'eau brute sur la commune de Boulouparis (Nouvelle-Calédonie) :

- Etude d'avant-projet détaillé
- Dossiers de consultation des entreprises
- Assistance à contrats de travaux
- Complément d'étude de faisabilité d'une retenue collinaire.

Le dossier relatif à cette consultation est à retirer auprès de la :

Direction du Développement Rural (DDR),  
Service de la sylviculture, de l'eau et de la lutte contre l'érosion  
(CAPS, 6 route des artifices, BP L1 - 98849 Nouméa CEDEX, Tél. 20 38 00).

Les candidats transmettent leur dossier complet contenant leur candidature et leur offre au maître d'ouvrage sous pli cacheté. Ce pli devra être remis sur place contre récépissé ou être envoyé par la poste par pli recommandé avec accusé de réception, à la même adresse, au plus tard le :

**mardi 23 avril 2019 à 15h00 (UTC+11:00)**  
délai de rigueur.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au Règlement de la Consultation joint au dossier.

Les candidats restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

-----  
Pour avoir accès aux documents pouvant être consultés à la DDR, les candidats s'adresseront par courriel aux adresses suivantes:

[philippe.bonnefois@province-sud.nc](mailto:philippe.bonnefois@province-sud.nc), [gwenaelle.bourret@province-sud.nc](mailto:gwenaelle.bourret@province-sud.nc) et [eric.capdeville@province-sud.nc](mailto:eric.capdeville@province-sud.nc).

La direction du Développement Rural se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent avis de consultation.

**Renseignez-vous sur notre site : [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)**